

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 45
Votes exprimés : 45
POUR : 45
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
22 novembre 2022
Date d'affichage :
22 novembre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLÉ – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (pouvoir à Claude MANIGAULT) - Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX - Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Claude LEMAIRE) - Clément POINTEAU – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN -
Absents excusés : Claude CATRIN –
Absents : Cloria JAOLAZA – Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU -

Secrétaire de séance : Stéphane BARDOUX -

Objet de la délibération

**COLLECTE ET TRAITEMENT ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS (ASL)
CONVENTION AVEC ECOLOGIC**

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles REP, Monsieur Clément POINTEAU, Vice-Président, propose de prévoir la collecte des articles de sport et de loisirs. ECOLOGIC a reçu l'agrément de l'Etat afin de gérer cette nouvelle filière. L'éco-organisme propose une convention permettant la collecte, le transport et le traitement de ces déchets ainsi que l'accompagnement financier de la Collectivité :

- Part fixe : 400 € par an et par déchetterie,
- Part variable : calculée en fonction des tonnages collectés, de la présence d'une zone de réemploi et de la communication réalisée.

Afin de mettre en place cette nouvelle filière et de pouvoir percevoir les soutiens financiers, le Vice-Président propose d'autoriser le Président à signer cette convention et tous les documents nécessaires, avec une prise d'effet dès sa signature jusqu'au 31 décembre 2027.

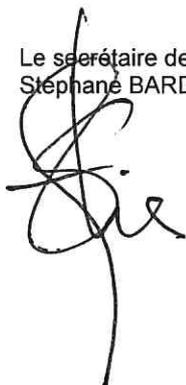
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE de passer une convention avec ECOLOGIC pour la collecte et le traitement des articles de sport et de loisirs.

AUTORISE le Président à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Stéphane BARDOUX



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 2/12/2022

REÇU EN PREFECTURE

le 01/12/2022

Application agréée E-legalite.com